



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

# Intervention financière sur la qualité de l'eau en Estrie

Par Marie-Hélène Wolfe  
Directrice générale  
Le 18 février 2012



# DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

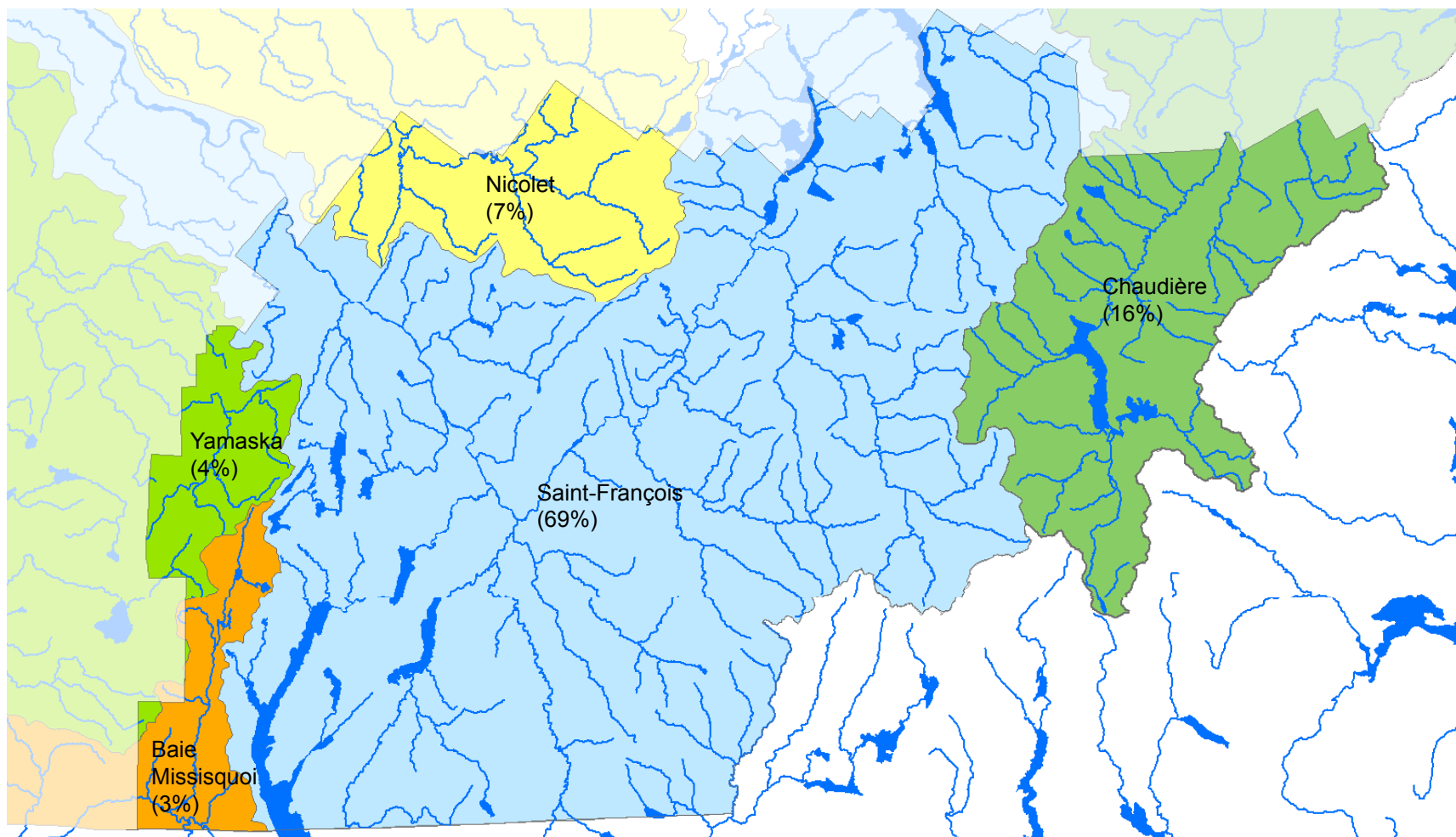
- Mise en contexte
- Le cadre de financement
  - Objectifs
  - Admissibilité
    - Organisme
    - Projet
    - Dépenses
  - Processus décisionnel
  - Critères d'analyse
- Exemples de projets soutenus



- **Plan de développement de l'Estrie 2007-2012**
  - « Soutenir la conception et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant et développer des pratiques de préservation de la qualité de l'eau dans une perspective de gestion intégrée et assurer leur application » (1.2.3);
  - Parmi les 11 enjeux prioritaires 2011-2012 : Soutenir la mise en œuvre des PDE par bassin versant et accompagner le monde municipal et ses partenaires dans leurs interventions en matière de gestion de l'eau.
- **Fonds de développement régional (FDR)**
  - Est un outil financier pour permettre la réalisation du Plan de développement de l'Estrie.



# LES BASSINS VERSANTS EN ESTRIE





## ■ Préoccupations

- Les PDE sont des outils pour orienter l'intervention;
- Ils ont été réalisés dans le cadre de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec, mais aucune enveloppe budgétaire n'est associée pour les réaliser;
- La gestion de l'eau est en partie de compétence municipale (aménagement du territoire);
- Priorités identifiées dans les PDE vs priorités du monde municipal: besoin de concertation.



# LE CADRE DE FINANCEMENT

- **Nombreuses demandes au FDR – nécessité de se donner des balises d'intervention**
- **Nature de l'intervention financière**
  - Enveloppe réservée à même le FDR de 350 000 \$ pour 2011-2012; (50 000 \$ par MRC), ce qui représente 18,61 % du budget disponible et 350 000 \$ pour 2012-2013.
- **Objectifs**
  - Soutenir la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant;
  - Développer des pratiques de préservation de la qualité de l'eau dans une perspective de gestion intégrée et assurer leur mise en application.



## ■ Admissibilité

### ■ Organisme (normes régulières du FDR) :

- tout organisme légalement constitué et à but non lucratif;
- toute municipalité ou toute municipalité régionale de comté, ainsi que les organismes municipaux ou intermunicipaux relevant d'elles;
- tout organisme du secteur public rattaché aux réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal;
- tout conseil de bande d'une communauté autochtone, de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs;
- les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif.



## ■ Admissibilité

### ■ Projet :

- Il contribue à l'atteinte des objectifs du cadre de financement;
- Il s'inscrit dans un plan directeur de l'eau (PDE) d'un bassin versant ou d'un sous-bassin;
- Il démontre une implication du monde municipal dans chacune des phases de sa réalisation (humaine ou financière);
- La demande est d'une contribution maximale du FDR de 50 % du coût du projet;
- Le projet doit être réalisé dans les 12 mois suivant le dépôt de la demande;
- Il se réalise en Estrie.





## ■ Admissibilité

### ■ Dépenses et financement :

- Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation du projet;
- L'aide financière ne peut servir au financement d'un organisme sur une base régulière et permanente;
- Aucuns frais d'administration ne seront admissibles;
- La contribution en bénévolat est d'un maximum de 10 % du coût du projet;
- Le financement en provenance de l'enveloppe spéciale ne peut remplacer une source de financement existante, mais peut y être complémentaire;
- Le financement de la CRÉ ne peut se substituer aux obligations des municipalités locales et régionales.



- **Processus décisionnel**
  - Concertation de la MRC avec les OBV de son territoire afin d'identifier les priorités d'intervention pour l'utilisation de l'enveloppe réservée. Cette étape peut se réaliser de façon globale avant la réception des projets ou de façon spécifique sur les projets reçus. La MRC choisit le mode de fonctionnement qui lui convient;
  - Réception des projets à la MRC, vérification de leur admissibilité selon le cadre de financement pour les projets sur la qualité de l'eau en Estrie;
  - Analyse de chacun des projets par la MRC selon ses priorités et en respect des critères du FDR;
  - Recommandation des projets par la MRC au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;
  - Prise de décision d'investissement par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.



- **Critères d'analyse (critères réguliers du FDR)**
- Qualité du projet;
- Capacité de gestion de l'organisme porteur;
- Ampleur de l'impact régional;
- Effet structurant;
- Pérennité du projet (si début d'une initiative permanente);
- Développement durable.



# EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Amélioration de la bande riveraine du Lac Boissonneault** (MRC du Val-Saint-François, bassin versant de la rivière Saint-François)
  - Le projet vise la renaturalisation des berges du lac Boissonneault. Dans le cadre de ce projet, les bandes riveraines seront mesurées et identifiées, des outils de communications seront développés et les citoyens seront rencontrés pour leur expliquer la réglementation. Ce projet bénéficie d'un soutien financier de 18 397 \$.
- **Vitrine de démonstration d'aménagement de structure de gestion des eaux de pluie** (MRC du Val-Saint-François, bassin versant de la rivière St-François)
  - Le projet a pour objectif l'élaboration et l'aménagement d'une vitrine de démonstration de structure de gestion des eaux de pluie. Ces aménagements permettront de capter les sédiments et les nutriments, avant qu'ils n'arrivent au Petit-lac-Saint-François. La somme octroyée à ce projet est 12 500 \$.



# EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

## ■ Réhabilitation bassin versant lac Parker

(MRC de Memphrémagog, bassin versant de baie Missisquoi)

- Le projet vise à arrêter le ruissellement non naturel, quand l'eau cherche un passage, car le chemin naturel est bloqué, lors des périodes de crue et ainsi freiner l'érosion du chemin Khartoum, de la Feuillade et de la rue Jacynthe. L'aide financière accordée est de 24 000 \$.

## ■ Gestion environnementale des fossés routiers

(MRC du Granit, bassin versant de la rivière Chaudière)

- Outiller nos municipalités pour améliorer la qualité de l'eau - Ce projet vise à doter les municipalités d'un outil concret pour gérer, de manière environnementale, les fossés routiers qui font partie intégrante des réseaux hydrographiques. La somme concédée à ce projet est de 16 860 \$.



# EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Diagnostique des bassins versants des lacs de la MRC de Coaticook** (bassin versant de la rivière Saint-François)
  - Le projet consiste à obtenir un portrait précis de la situation des bassins versants des quatre lacs de la MRC ayant une affectation de villégiature intensive, soit les lacs Lindsay, Lippé, Lyster et Wallace.

En plus du portrait, un diagnostic sera établi afin de prioriser les actions importantes à entreprendre pour rectifier les différentes problématiques ayant un impact sur la qualité de l'eau. Ce projet bénéficie d'un soutien financier de 18 037,50 \$.



# Conférence régionale des élus de l'Estrie

**230, rue King Ouest, bureau 300  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9**

**Téléphone : 819 563-1911  
Télécopieur : 819 563-7800**

**[www.creestrie.qc.ca](http://www.creestrie.qc.ca)  
[creestrie@creestrie.qc.ca](mailto:creestrie@creestrie.qc.ca)**